

4336

COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS
DE LUTTE CONTRE LA
SÉCHERESSE DANS LE SAHEL

CILSS

ORGANISATION DE COOPÉRATION
ET DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

OCDE

CLUB DU SAHEL

CENTRE DE DOCUMENTATION

SAHEL D(83) 239

DIFFUSION GÉNÉRALE



NÉCESSITÉ DU DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES
DANS LES PAYS DU SAHEL



AGRONET inc.

MARCEL DANEAU

Décembre 1983

COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS
DE LUTTE CONTRE LA
SÉCHERESSE DANS LE SAHEL

CILSS

ORGANISATION DE COOPÉRATION
ET DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUES

OCDE

CLUB DU SAHEL

SAHEL D(83) 239

Diffusion générale

**NÉCESSITÉ DU DÉVELOPPEMENT
DES PÊCHES
DANS LES PAYS DU SAHEL**

Copyright OCDE, 1984
21 252

MARCEL DANEAU
Novembre 1983

AVANT-PROPOS

Le présent document a été préparé par **Agrovet Inc.** en vertu d'un contrat avec **l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI)**.

L'étude est coordonnée par les secrétariats du Comité Permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) et du Club du Sahel (OCDE, Paris).

Les idées exprimées et les faits exposés dans ce document n'engagent que la responsabilité des auteurs. Ils ne représentent pas nécessairement les vues de l'ACDI, du CILSS, du Club du Sahel, d'Agrovet ou des autorités nationales.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
AVANT-PROPOS	i
TABLE DES MATIÈRES	iii
INTRODUCTION	v
1- Les pêches: source de croissance économique et de progrès national	1
1.1 Source de satisfaction des besoins alimentaires.	1
1.2 Source de création d'emplois.	2
1.3 Source de revenus internes et externes	3
1.4 Source de cohésion sociale et communautaire	4
1.5 Source de stabilité socio-politique	5
1.6 Source d'ouverture sur le monde	5
2- Les pêches: moyens nécessaires à leur développement	7
2.1 Exploitation optimale et gestion régionale des ressources halieutiques	7
2.2 Formation des ressources humaines	8
2.3 Introduction de nouvelles technologies	9
2.4 Utilisation rationnelle du capital	10
2.5 Environnement socio-politique favorable	10

**TABLE DES MATIÈRES
(suite)**

	PAGE
3- Points saillants des plans nationaux et autres projets de développement des pêches	13
3.1 Sénégal	13
3.2 Mauritanie	14
3.3 Gambie	15
3.4 Cap-Vert	15
3.5 Haute-Volta	16
3.6 Mali	17
3.7 Niger	17
4- Besoins financiers exprimés dans les plans nationaux et pour autres projets de développement des pêches	19
 ANNEXE Ressources financières comptabilisées dans les plans nationaux ou pour autres projets de développement des pêches	 21
 BIBLIOGRAPHIE	 23

INTRODUCTION

Sources de satisfaction des besoins nutritifs, créatrices d'emplois et de revenus, facteurs de stabilité social et politique, les pêches doivent être un secteur de développement prioritaire dans les pays du Sahel et prévileged par les instances qui, à l'échelle internationale, ont comme objectif l'amélioration du bien être des populations des pays en voie de développement.

Dans cette perspective, le présent document se veut une sensibilisation de tous les milieux à la nécessité du développement des pêches dans les pays du Sahel. Il se veut aussi une identification des moyens qui sont essentiels à une croissance dynamique et soutenue des pêches et, enfin, il se veut une reconnaissance des projets élaborés ou qui devraient l'être dans les plans de développement des pêches du Sénégal, de la Mauritanie, de la Gambie, du Cap-Vert, de la Haute-Volta, du Mali et du Niger. Le développement des pêches de ces pays ne peut se faire sans un appui approprié d'aide internationale. Il y a urgence à ce faire dans les plus brefs délais.

1- LES PÊCHES: SOURCE DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET DE PROGRÈS NATIONAL

Les pêches occupent dans la vie nationale des pays du Sahel une place qui en fait un organe vital dans le bon fonctionnement de ces sociétés. Elles assurent toute une série de fonctions qui contribuent à développer, sinon à maintenir, la santé du corps social.

1.1 Source de satisfaction des besoins alimentaires

Les pêches jouent un rôle alimentaire fondamental. En moyenne, près de 50% des protéines d'origine animale proviennent de la pêche. Aussi, les consommations totales de poisson sont très importantes, soit 257,875 tonnes métriques environ, en 1980. En l'an 2000, la consommation totale atteindrait les quelques 394,670 tonnes métriques.

La répartition serait la suivante:

Pays (1)	1980		2000	
	Population	Consommation (2) (tonnes métriques)	Population	Consommation (tonnes métriques)
Sénégal	5,373,400	120,900	7,867,200	177,000
Mauritanie	1,481,200	29,625	1,965,230	39,300
Gambie	591,700	13,000	1,033,900	22,745
Cap-Vert	325,000	8,775	473,000	12,770
Haute-Volta	6,094,500	9,140	8,908,300	13,360
Mali	6,838,300	68,385	11,606,700	116,070
Niger	<u>5,367,600</u>	<u>8,050</u>	<u>8,948,700</u>	<u>13,425</u>
Total	26,071,700	257,875	40,803,030	394,670

(1) Le Tchad, membre des pays du Sahel, n'a pas fait l'objet d'une analyse de ses pêches continentales. En 1980, sa population était évaluée à 4,412,500 habitants et sa consommation de poisson était estimée à 16.0 kilos per capita environ, soit une consommation annuelle nationale de l'ordre de 70,600 tonnes.

(2) Consommation calculée sur la base constante suivante: Sénégal, 22.5 kilos per capita; Mauritanie, 20.0 kilos per capita; Gambie, 22.0 kilos per capita; Cap-Vert, 27.0 kilos per capita; Haute-Volta, 1.5 kilo per capita; Mali, 10.0 kilos per capita; Niger, 1.5 kilo per capita.

Les consommations de poisson de la Haute-Volta, du Mali et du Niger sont le fait de la pêche continentale alors que le poisson de mer joue un rôle plus important que le poisson continental dans l'alimentation en produits halieutiques des populations du Sénégal (85 pourcent), de la Mauritanie (67 pourcent), de la Gambie (80 pourcent) et du Cap-Vert (100 pourcent).

Dans les pays du Sahel, les besoins protéiques minimums de 66 grammes par personne et par jour dont la moitié devrait être d'origine animale sont loin d'être satisfaits. Pour la période 1975-77, l'Organisation des Nations-Unis pour l'Alimentation et l'Agriculture estimait cette consommation à environ 55 grammes avec un apport d'origine animale d'à peu près 15 grammes. Il y a actuellement une dégradation de la ration en protéines de viande et de poisson. Ceci pourrait être stoppé en améliorant, à court terme, la distribution du poisson de mer à l'intérieur du Sahel.

Aussi la pêche est une source alimentaire essentielle car souvent les produits protéiques substituts font défaut ou sont rares ou ils sont plus coûteux. Par exemple, de façon générale, les viandes sont plus chères que le poisson. La pêche est donc une source alimentaire relativement bon marché. Ce qui peut en stimuler et en croître la demande. Par surcroît, les produits de la pêche sont généralement disponibles toute l'année sur les marchés nationaux.

1.2 Source de création d'emplois

La pêche maritime occupe une main d'oeuvre considérable. Au Sénégal, à la pêche maritime, on compte 34,000 pêcheurs environ, 1,700 en Mauritanie, 1,000 en Gambie et 3,400 au Cap-Vert. Une main d'oeuvre additionnelle de quelque 13,000 personnes transformerait la production maritime de ces quatre pays. Si à cette main d'oeuvre étaient ajoutées celle employée à la commercialisation du poisson et celle utilisée dans les industries fournisseuses de biens et de services à la pêche, ce serait probablement près de 10% de la main d'oeuvre active qui oeuvrerait directement ou indirectement à la pêche maritime.

Par ailleurs, la pêche continentale serait pratiquée par quelque 6,000 personnes en Haute-Volta, environ 100,000 personnes au Mali et 4,000 personnes au Niger. De ce nombre, on identifie 45,000 pêcheurs professionnels. Dans les pays côtiers, la distinction entre pêcheurs maritimes et pêcheurs continentaux est très aléatoire. Il pourrait y en avoir quelque 10,000 au Sénégal, 2,000 en Mauritanie et quelques centaines en Gambie. En résumé, il y aurait environ 162,000 pêcheurs au Sahel.

Dans des sociétés où les emplois rémunérés sont relativement rares, la pêche peut devenir un exutoire précieux où la capitalisation par emploi additionnel créé peut être relativement faible.

1.3 Source de revenus internes et externes

La pêche maritime trouve preneurs sur les marchés domestiques et étrangers. Ces deux marchés ont des caractéristiques propres en ce qui concerne les produits et les prix. Sur les marchés étrangers sont vendus des produits de haute valeur commerciale surtout, alors que les marchés domestiques absorbent généralement des espèces bien particulières de valeur moindre. Ces deux marchés toutefois, sont sources de revenus considérables pour les pêcheurs, les transformateurs, les commerçants et l'État. Seul les revenus aux pêcheurs peuvent être estimés avec une certaine précision. En 1980, ces revenus auraient été les suivants pour les flottes artisanales et industrielles nationales ou assimilées:

Sénégal:	94.0 millions de dollars U.S.
Mauritanie:	12.5 millions de dollars U.S.
Gambie:	4.0 millions de dollars U.S.
Cap-Vert:	<u>4.3</u> millions de dollars U.S.
	114.8 millions de dollars U.S. (1)

En supposant que les valeurs ajoutées par les transformateurs et par les commerçants finissent par doubler la valeur reçue par les pêcheurs, on pourrait ajouter des revenus additionnels de quelque 115 millions de dollars U.S. dans ces quatre pays, soit 230 millions de dollars U.S. au total. Toutefois, la pêche crée des emplois indirects et des revenus indirects, qui sont peu connus, mais qui peuvent être tout de même importants. Aussi, l'État retire des revenus de la pêche nationale par sa fiscalité; il en reçoit d'autres, plus considérables peut-être, par les redevances imposées aux flottes étrangères pêchant dans ses eaux et par les apports extérieurs ou les aides apportées par les pays étrangers en échange d'une accessibilité de pêche dans les eaux nationales. Ces revenus sont mal connus mais ils peuvent être importants. Notons que dans l'ensemble, l'aide extérieure recherchée peut atteindre 90% du coût des investissements nationaux dans les pêches maritimes. En d'autres termes, les ressources halieutiques sont devenues une monnaie d'échange précieuse pour le Sénégal, la Mauritanie, la Gambie et le Cap-Vert.

(1) Ces estimés excluent la valeur des transbordements faits par des flottes étrangères, le cas échéant.

Notons que la production des flottes maritimes artisanales et industrielles nationales ou assimilées a été, en 1981, de 229,000 tonnes au Sénégal, de 30,000 tonnes en Mauritanie, de 26,000 tonnes en Gambie et de 9,000 tonnes au Cap-Vert. Par ailleurs, le potentiel maximum de captures de ces quatre pays est estimé à 1,100,00 tonnes. Ce potentiel serait largement exploité par les flottes nationales et, en particulier, étrangères.

La pêche continentale sert presque exclusivement à l'approvisionnement des marchés domestiques. Seul le Mali a un excédent de production (110,000 tonnes) sur sa consommation (68,000 tonnes). La production totale de la pêche continentale serait de l'ordre de 160,000 tonnes dans les pays du Sahel. Elle aurait un potentiel de quelque 275,000 tonnes, soit 100,000 tonnes de plus que la production actuelle. Quelle pourrait être la valeur de la production des pêcheurs continentaux? Aucun estimé n'a été fait à date. Elle pourrait être de l'ordre de 60 millions de dollars U.S. si, par hypothèse, les prix imputés aux captures des pêcheurs continentaux étaient les mêmes que ceux imputés aux pêcheurs maritimes.

1.4 Source de cohésion sociale et communautaire

La pêche maritime est une activité qui se pratique le plus souvent à l'échelle d'une communauté donnée. Ceux qui la pratiquent ont souvent un fort sentiment d'appartenance et d'identification. Le fait de produire, de transformer et de vivre ensemble des problèmes similaires d'écoulement de la production et de prix, de se sentir faible individuellement face aux pouvoirs environnants, crée un milieu propre à faciliter une cohésion ou un regroupement social et communautaire. Voilà pourquoi, des formules d'associations diverses, telle la formule coopérative, trouvent un terrain fertile dans les milieux de pêche. En 1980, il y avait 172 points de débarquement maritime au Sénégal, 2 points importants en Mauritanie, 11 points en Gambie et 25 au Cap-Vert.

La pêche continentale se pratique tout le long des bassins fluviaux et se prête donc très mal à l'identification de points de débarquement. En effet, la pêche continentale se pratique dans des milieux caractérisés par un étalement des ressources aquatiques le long des fleuves ou des rivières et, de ce fait, est peut être moins incitative quant à la formation de groupements structurés de pêcheurs. La production piscicole ou lacustre, toutefois, pourrait avoir des effets de regroupement semblables à ceux de la pêche maritime.

1.5 Source de stabilité socio-politique

La pêche est un métier de caractère familial généralement. Elle se pratique toutefois dans le cadre d'une unité de production qui possède les caractéristiques d'une entreprise dont entre autres, entrepreneurship et responsabilité de main-d'œuvre et de capital. Bref, la pêche est le fait de nombreuses entreprises, grosses et petites, qui doivent se préoccuper continuellement de leur bon fonctionnement et de leur développement. Elles progressent mieux dans un environnement qui leur est favorable, mais elles ont aussi intérêt à ce que leur comportement ne perturbe pas l'environnement dans lequel elles opèrent. Les entreprises aiment bien mesurer leurs risques et, si possible, rendre leurs opérations profitables. Elles ne recherchent pas l'instabilité économique et politique qui pourrait compromettre leur devenir. Si chaque unité de pêche artisanale maritime était considérée comme une petite entreprise, il y en aurait environ 9,100 au Sénégal, en 1980, 540 en Mauritanie, 1,040 en Gambie et 1,000 au Cap-Vert, auxquelles s'ajoutent quelques dizaines de grosses unités de pêche industrielle, soit un total de quelque 11,840 unités de pêche dans les quatre pays.

A la pêche continentale, l'évaluation faite en 1980 donnait les résultats suivants: Sénégal, 4,800 unités; Mauritanie, 850 unités; Gambie, 420 unités; Haute-Volta, 1,500 unités, Mali, 9,000 unités; Niger, 1,500 unités.

1.6 Source d'ouverture sur le monde

Les ressources halieutiques océaniques du Sénégal, de la Mauritanie, de la Gambie et du Cap-Vert ont, du fait de leur nature migratoire, un fort caractère international. Elles transgressent dans leur mouvement nord-sud les zones territoriales exclusives de ces pays ou de leurs pays voisins. Elles forcent ainsi le dialogue international entre les pays africains possédant des stocks communs. D'autre part, la demande de ressources halieutiques océaniques de la part de flottes et de pays étrangers non africains est forte. Elle peut déboucher sur des ententes ou des accords entre les pays demandeurs de ressources et ceux qui les possèdent. A cet égard, les quatre pays maritimes qui nous concernent sont très ouverts aux dialogues internationaux, si on en juge par l'importance des ententes passées. Une telle dimension permet une présence remarquée et souvent recherchée dans les cercles internationaux.

En ce qui concerne la pêche continentale, il est hautement souhaitable d'en concevoir la gestion à l'échelle d'un bassin ou d'un plan d'eau. Si ce plan d'eau est international comme c'est le cas, entre autres, pour les fleuves Gambie, Sénégal et Niger et le lac Tchad, il doit faire l'objet de gestions nationales harmonisées à l'ensemble du plan d'eau. Autrement, la production et le rendement des pêches nationales risquent d'être très problématiques.

2. LES PÊCHES: MOYENS NÉCESSAIRES À LEUR DÉVELOPPEMENT

Une plus grande disponibilité de produits halieutiques à des prix acceptables par les pêcheurs et les consommateurs est nécessaire à l'amélioration de la nutrition des populations du Sénégal, de la Mauritanie, de la Gambie, du Cap-Vert, de la Haute-Volta, du Mali et du Niger.

Pour y parvenir, les possibilités sont nombreuses: accroissement et répartition équilibrée des captures entre les flottes artisanales et industrielles maritimes et entre les états riverains océaniques ou fluviaux, le cas échéant, amélioration de la transformation et de la conservation, réseaux de commercialisation adéquats, politiques et programmes gouvernementaux appropriés, etc. Toutefois, ces actions ne peuvent être pleinement réalisées que si elles se réalisent et se déroulent dans un contexte ou un environnement propre à en assurer le succès. En d'autres mots, le développement des pêches est lié à une relative abondance et à une connaissance convenable des ressources halieutiques, à une formation qualifiée de la main-d'oeuvre, à l'introduction et à l'utilisation de nouvelles technologies bien adaptées au milieu, à une utilisation rationnelle du capital et à un environnement socio-politique favorable.

2.1 Exploitation optimale et gestion régionale des ressources halieutiques

La recherche de nature biologique permet entre autres, d'évaluer l'importance, l'interrelation et la mobilité des stocks. Elle peut donc permettre d'estimer les niveaux possibles d'exploitation ainsi que les répartitions susceptibles d'être retenues entre les états riverains océaniques ou fluviaux. Elle peut aider à orienter, dans le cas des pêches maritimes, les flottes artisanales et industrielles vers des exploitations propres à chaque flotte.

Quant à la recherche de nature technique, elle peut faire croître la qualité des produits halieutiques en modifiant la nature des produits commercialisés ou en introduisant des techniques de conservation appropriées au milieu des pêches en général et à celui des pêches artisanales, en particulier.

Bref, la satisfaction des besoins nutritifs des populations est largement fonction de programmes polyvalents de recherche dans l'industrie nationale des pêches.

La recherche dans le domaine halieutique est un facteur nécessaire de développement mais il n'est pas suffisant en soi. Il faut aussi qu'il y ait une volonté nationale et politique de coordonner l'exploitation des ressources halieutiques entre les états riverains océaniques ou fluviaux, selon le cas. En particulier, une entente dans la répartition des ressources halieutiques océaniques entre les pays riverains deviendra prioritaire avec le temps. Ici encore, la concurrence régionale dans l'exploitation des ressources pourrait s'avérer désastreuse en termes de carences protéiques pour les populations nationales et en termes de pertes d'emplois et de revenus, si importants au bien-être de ces pays.

Pour assurer une exploitation optimale et une excellente gestion des ressources halieutiques océaniques, une surveillance et un contrôle des opérations des flottes nationales et étrangères s'imposent dans les eaux territoriales et dans les zones économiques exclusives. Ce sont là des activités indispensables mais coûteuses car elles exigent des équipements et du personnel conçus et préparés à ces fins. A cet égard, la satisfaction des besoins ne peut se concevoir que dans la perspective d'une aide internationale.

2.2 Formation des ressources humaines

L'amélioration de la nutrition des populations en aliments protéiques passe entre autres, par l'introduction de nouvelles techniques et d'engins de pêche performants, par une amélioration du traitement artisanal et industriel du poisson, par la mise en place et l'opération de moyens de conservation, par la formulation de programmes fiscaux et monétaires en matière de pêche. Ceci ne peut être fait sans une main-d'œuvre qualifiée à tous les niveaux, depuis le niveau primaire jusqu'au niveau universitaire en passant par la formation technique et professionnelle.

Apprentissage et expérimentation en milieu de pêche, préparation technique et professionnelle, spécialisation universitaire sont autant de niveaux de formation à évaluer quant aux besoins d'ordre quantitatif ou de nature qualitative. En d'autres mots, il y a urgence de connaître l'évolution de la main-d'œuvre dans les multiples activités reliées directement ou indirectement à la pêche, de déterminer pour chacune de ces activités les qualités de formation nécessaires, d'élaborer des programmes de formation pertinents, et d'y allouer les ressources matérielles, humaines et financières qui s'imposent.

La formation halieutique est un domaine qui devrait faire l'objet de nombreuses interventions dans le cadre des programmes d'aide et de soutien internationaux.

2.3 Introduction de nouvelles technologies

Une hausse de la productivité dans l'industrie de la pêche dépend pour une bonne part de l'implantation de nouvelles technologies. Ces nouvelles technologies toutefois doivent être adaptées à l'environnement économique et social auquel elles sont destinées. Souvent, ces nouvelles technologies ne s'inspirent pas ou peu des technologies locales qui sont le fait de longue tradition et d'une parfaite adaptation aux conditions du milieu. La pêche artisanale maritime ou continentale, en particulier, si importante dans les économies nationales devrait faire l'objet d'analyses technologiques dans ses multiples facettes. Des innovations mineures ou des améliorations qui peuvent paraître insignifiantes, ou même des changements importants, telle l'introduction de moteur hors-bord dans les pirogues, peuvent modifier sensiblement les comportements des pêcheurs et faire croître leur rendement à la pêche.

L'introduction de nouvelles technologies simples de séchage et de fumage du poisson peut non seulement améliorer la qualité des produits mais augmenter aussi les volumes de production par l'élimination des pertes de poids dues à la manutention ou aux insectes ou aux parasites ichtyophages.

Souvent des techniques simples de transport du poisson par l'utilisation de caisses isothermes, par exemple, peuvent faire mieux pour accroître la qualité et les disponibilités de poisson que des moyens hautement techniques et très couteux.

En résumé, un inventaire systématique de toutes les activités liées à l'exploitation, la transformation et la commercialisation du poisson, permettrait d'identifier les activités les plus sensibles à l'introduction d'une nouvelle technologie et d'adopter, compte tenu des technologies locales utilisées et de la qualité du milieu, des instruments de production aptes à accroître la productivité et à réduire les coûts. Les gains ainsi faits pourraient se traduire par une hausse des éléments nutritifs des populations.

2.4 Utilisation rationnelle du capital

Le capital est un facteur de production rare, donc coûteux, dans les pays du Sahel. Il s'ensuit que les choix des instruments et des biens capitalisés doivent être faits en fonction de leur rendement relatif respectif. Sera retenu cet instrument qui aura le plus d'incidence ou de rendement économique et social ou d'impact sectoriel et régional, tout en étant le moins coûteux possible pour tous les agents impliqués (pêcheurs, transformateurs, consommateurs, état, etc.). Bien sûr, d'autres choix basés sur des considérations autres qu'économiques et sociales peuvent être faits. Il est important, toutefois, que les instances décisionnelles en mesurent bien tous les coûts pour la société ainsi que les effets qu'une telle décision pourrait avoir sur d'autres alternatives possibles.

En ce qui concerne la capitalisation des flottes maritimes, la flotte artisanale apparaît un instrument de capitalisation supérieur en termes de bénéfices-coûts pour l'industrie et pour la société en général à celui de la flotte industrielle. Une priorité devrait donc lui être accordée. Les incertitudes et les risques économiques de la flotte industrielle sont grands et incitent à une très grande prudence. Une politique de pas à pas convient très bien au développement de cette flotte.

Les capitaux affectés aux infrastructures portuaires et terrestres à l'intention des flottes maritimes et les capitaux alloués aux biens de transformation et de commercialisation des produits sont généralement très importants. Les décisions d'investir sous telle forme plutôt que sous telle autre, pourraient être liées aux considérations suivantes: besoins et pertinence du projet, coûts de la capitalisation, coûts d'entretien et d'opération, coûts des amortissements, coûts sociaux par l'impact négatif que le projet peut avoir dans le milieu, etc., ainsi que les revenus escomptés des utilisateurs, le cas échéant. Ce qui importe le plus peut-être, tout au moins en ce qui a trait aux investissements possibles, c'est d'établir une hiérarchie des projets en commençant par la réalisation de ceux dont les rendements sont économiquement les plus élevés relativement à leurs coûts. C'est ainsi que s'il ne peut y avoir une maximisation des bénéfices, on peut rechercher une minimisation des coûts.

2.5 Environnement socio-politique favorable

La pêche se pratique dans un milieu dont la perception que l'on peut en avoir, varie avec les sociétés. La pêche peut être perçue comme une activité peu valorisée et peu valorisante dans la structure sociale de la nation ou, inversement, ce peut être une activité relativement bien reconnue par le milieu.

De nombreux facteurs peuvent influencer les perceptions positives ou négatives que l'on peut avoir de la pêche et, à cet égard, l'état est un facteur déterminant. En effet, l'état est l'élément premier dans les choix des orientations et des développements des pêches et son attitude, ses politiques, ses programmes peuvent les hiérarchiser dans l'échelle industrielle de la nation. Selon l'attention socio-économico-politique qui leur est accordée, les pêches peuvent se retrouver à un niveau plus ou moins élevé dans les priorités de développement de la nation. Si l'état possède des structures administratives et politiques bien identifiées et bien articulées par rapport aux divers domaines des pêches, son intervention peut être très bien perçue et son rendement accru.

De plus, si l'état définit bien ses objectifs et élabore des politiques et des programmes propres à assurer l'atteinte de ses objectifs et si, d'autre part, il est attentif aux impacts de ses politiques et de ses programmes, son action et sa présence dans le milieu des pêches auront des effets valorisateurs incalculables et bénéfiques pour la nation tout entière. Parmi les bénéfices premiers d'une industrie des pêches dynamique, bien soutenue et bien réglementée par l'état, notons entre autres, l'apport protéique indispensable à une saine nutrition des populations. L'état devrait donc s'interroger continuellement sur la validité et la pertinence de ses politiques et de ses programmes et les modifier, le cas échéant, pour en accroître l'efficacité. Une telle façon de faire ne peut que maintenir un environnement favorable dans lequel les pêches peuvent se développer et prospérer.

3. POINTS SAILLANTS DES PLANS NATIONAUX ET AUTRES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES

3.1 Sénégal

Les projets d'infrastructures portuaires et terrestres à des fins de pêche artisanale ou semi-industrielle maritime et la mise en place d'un système de contrôle et de surveillance des eaux océaniques sénégalaises se voient allouer, dans le VIe Plan, un peu plus de 60 pourcent des ressources financières. Trois projets d'infrastructures sont prioritaires dont l'un à Djiffère, un deuxième à Elinkine-Nikine et un troisième en Casamance. Ces projets impliquent la réalisation de facilités portuaires et terrestres: quai, congélation, fabrique à glace, chambre froide en milieu de pêche.

Près de 25 pourcent des ressources financières du VIe Plan des pêches vont au développement de la flotte industrielle. Le réarmement thonier et le remplacement des flottes sardinière et chalutière font l'objet d'une haute priorité.

La flotte artisanale maritime reçoit 3 pourcent du budget prévu au VIe Plan des pêches. La flotte artisanale s'autofinance largement, ce qui implique peu de subventions de l'état, contrairement à la flotte industrielle qui, à cet égard, est largement soutenue.

Des besoins d'espaces et d'équipements à des fins de formation et la réalisation de nombreux petits projets dans les communautés de pêche cotière accaparent environ 2 pourcent du budget prévu au VIe Plan des pêches.

En ce qui concerne la pêche continentale, près de 7 pourcent du budget des pêches du Plan est alloué à des fins piscicoles, d'ensemencement, de formation et de recherche et de développement de la pêche proprement dite. Cinq projets prioritaires sont identifiés dans le Plan: équipement de la Division de la pêche continentale, développement de la pêche au lac de Geniers, équipement et assistance sanitaire aux pêcheurs du Sénégal oriental, mise en place d'une cellule nationale de coordination et de brigades d'enquêtes statistiques et création d'un Centre de formation des cadres de la pêche continentale. De plus, six autres projets ont été dégagés lors de missions particulières: développement de la pêche continentale et de la pisciculture sur le fleuve Sénégal et au Sénégal oriental, développement de la pêche continentale en Casamance, développement de la pêche sur le fleuve Gambie, développement de la pêche sur la mare de Leybar, empoissonnement des lacs de Niayes et développement de la pêche continentale dans le Siné-Saloum.

Enfin, en matière de recherche halieutique, de coopération régionale, de formation, et d'évaluation des politiques et programmes gouvernementaux, des projets qui ne sont pas de nature financière nécessairement ont été élaborés ou sont en voie de l'être. Une attention toute particulière devrait leur être accordée.

3.2 Mauritanie

Les infrastructures portuaires et terrestres à Nouadhibou et à Nouakchott mobilisent dans le IVe Plan de développement des pêches au delà de 75 pourcent du budget de l'état. Ceci exclut les investissements escomptés des sociétés mixtes à Nouadhibou ainsi que le port de pêche industrielle et artisanale prévu à Nouakchott.

C'est la pêche artisanale et semi-industrielle maritime qui vient en deuxième lieu avec près de 10 pourcent du budget.

La flotte industrielle n'implique pas de ressources financières directes de l'état. L'apport de capital sera le fait de sociétés étrangères dans le cadre de sociétés mixtes mauritano-étrangères.

La création d'un Institut Supérieur des Sciences et Techniques halieutiques à Nouadhibou, sous l'égide de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, n'implique pas un financement mauritanien. Ce financement représente tout de même 13 pourcent du budget estimé dans le IVe Plan.

Enfin, la pêche continentale n'apparaît pas de façon claire et précise dans le IVe Plan budgétaire des pêches. Le bilan-programme du secteur de la pêche continentale (C.I.L.S.S.-Club du Sahel) évalue à près de 1 million de dollars U.S. les projets à réaliser dans ce secteur: inventaire des ressources et évaluation des possibilités d'aquaculture sur le fleuve Sénégal et création d'une antenne de la Direction des pêches sur le fleuve Sénégal.

La recherche halieutique, l'évaluation des politiques et des programmes gouvernementaux, la coopération régionale et, surtout, un plan complet de contrôle et de surveillance des eaux mauritaniennes de la zone des 200 milles sont des projets d'une urgente nécessité.

3.3 GAMBIE

Le développement de la flotte industrielle et des infrastructures d'appui mobilise dans le 11e Plan, près de 80 pourcent des ressources financières. Banjul deviendrait ainsi la capitale des pêches de ce pays. Acquisition de navires de pêche, construction d'une usine de transformation avec facilités d'entreposage, chantier naval sont les principales composantes de ce projet de développement.

Quant à la pêche artisanale maritime, qui s'autofinance largement, du crédit financier est prévu dans le 11e Plan pour des fins d'acquisition de barques, moteurs et engins de pêche. Ce financement représente près de 17 pourcent des estimés budgétaires du Plan.

Enfin, la pêche continentale dont les projets de développement ont été identifiés dans le bilan-programme du secteur de la pêche continentale (C.I.L.S.S.-Club du Sahel) et qui prévoit la création au sein de la Direction des Pêches, d'une structure administrative chargée de la pêche fluviale et la mise en place d'un centre-pilote de développement des pêches fluviales à Jano'l, elle demande des fonds d'environ 1 million de dollars U.S., ce qui représente environ 3 pourcent du budget du 11e Plan des pêches.

Le contrôle et la surveillance des eaux gambiennes, la formation des pêcheurs, de techniciens et de cadres, la recherche halieutique, l'évaluation des politiques et des programmes gouvernementaux en matière de pêche, la coopération régionale, sont autant de projets à développer, à compléter ou à planifier.

3.4 Cap-Vert

Le Cap-Vert présente dans son 1er Plan de développement des pêches des projets d'infrastructures portuaires et terrestres importants. La réorganisation des conserveries, la rénovation ou la compléction d'entrepôts frigorifiques, la création de centres d'appui à la pêche artisanale représentent quelque 43 pourcent du budget de développement des pêches.

La flotte industrielle à des fins de pêche thonière et de pêche aux langoustes accapare près de 38 pourcent du budget.

La pêche artisanale tient une place non-négligeable dans le plan de développement des pêches du Cap-Vert avec 15 pourcent du budget. La motorisation des embarcations et la fourniture d'engins de pêche sont les deux principales activités retenues.

La formation des pêcheurs, de techniciens et de professionnels de la pêche, ainsi que des études sur l'évaluation des projets déjà entrepris à la pêche artisanale complètent le 1er Plan des Pêches du Cap-Vert.

Il n'y a pas de pêche continentale au Cap-Vert.

La surveillance et le contrôle de la zone économique exclusive, la recherche halieutique, l'organisation de structures coopératives chez les pêcheurs font partie de projets à être élaborés par le Cap-Vert. Une forte priorité devrait leur être accordée à moyen terme.

3.5 Haute-Volta

La Haute-Volta aurait un potentiel de pêche continentale et de pisciculture, estimé à 16,000 tonnes et 10,000 tonnes environ respectivement. La production actuelle serait de l'ordre de 6,000 tonnes.

D'ici 1990, il semblerait possible de doubler la production actuelle pour atteindre les 12,000 tonnes environ. Pour ce faire, toutefois, six projets devraient faire l'objet d'une attention immédiate: programme de bourses pour formation à la pêche et à la pisciculture, création d'un Centre d'Approvisionnement en équipements de pêches (étude préalable), intensification de l'exploitation de la Volta Noire, création d'une antenne d'appui à la productivité des plans d'eau, projet de pêche sur le barrage de la Kompienga, et extension du projet de vulgarisation de la pisciculture rurale dans l'Ouest Volta.

Ces projets visent essentiellement la mise en place de services de vulgarisation forts et efficaces sans lesquels la pêche continentale haute voltaïque ne peut progresser adéquatement. Les coûts de ces projets sont estimés à environ 2.1 millions de dollars U.S.

3.6 Mali

Le Mali est le plus grand producteur de pêche continentale des pays du Sahel, 110,000 tonnes environ. Il exporte 25 pourcent de sa production en Côte d'Ivoire, en Haute-Volta et au Ghana. Le potentiel de pêche du Mali pourrait atteindre, après aménagement, quelque 193,000 tonnes. A moyen terme, la production pourrait se situer à 130,000 tonnes environ.

De nombreux projets sont en cours ou en démarrage dont deux sont particulièrement importants, soit celui de l'Opération Pêche de Mopti et le développement des activités du Laboratoire d'Hydrobiologie. Le premier vise à promouvoir une plus grande production, une meilleure transformation et commercialisation ainsi qu'une connaissance accrue de tous les agents à la pêche, par une vulgarisation de haut niveau. Le deuxième, bien sûr, poursuit des objectifs de recherche indispensable à une saine gestion des ressources halieutiques.

Pour sa part, le bilan-programme du secteur de la pêche au Mali, identifie trois grands projets: développement de la pêche dans le Delta Central du Niger et la région des lacs, évaluation des stocks et étude de la dynamique des populations de poissons dans le Niger et le Bani, et la mise en place de magasins d'alimentation pour pêcheurs (idée de projet). Les deux premiers projets sont évalués à quelque 10 millions de dollars U.S.

3.7 Niger

Le potentiel de la pêche continentale nigérienne, après aménagement et exploitation rationnelle des plans d'eau, serait de l'ordre de 20,000 tonnes. La production serait de 6,000 à 7,000 tonnes actuellement.

Le Niger a commencé à réaliser de nombreux projets durant la période 1977-1982, en particulier, pour le développement de la pisciculture. La pêche sur le lac Tchad et sur le fleuve Niger retient plus particulièrement l'attention. Pour l'ensemble des projets en cours et en démarrage de 1977 à 1982, près de 3.8 millions de dollars U.S. ont été acquis et affectés à leur réalisation.

Dans le plan quinquennal nigérien (1979-1983), l'objectif recherché est de parvenir à long terme à l'exploitation maximale du potentiel halieutique du pays. Encadrement des pêcheurs, recherche sur le potentiel des ressources halieutiques, essais de pisciculture sont trois actions prévues dans le Plan. Cinq projets ont été élaborés et en voie de réalisation: développement de la pêche Maradi, Niamey, Tahova, Zinder, pisciculture intensive Niamey, organisation et équipement du Service des pêches, promotion des pêcheurs et relance des coopératives et projet de coopérative de pêche de Saya/Tara. Près de 1 million de dollars U.S. sont acquis et affectés à la réalisation de ces projets. Un projet d'aquaculture et un autre projet à multiples dimensions sont acquis "hors plan" et impliquent un financement acquis d'environ 2.2 millions de dollars U.S.

Le bilan-programme du secteur de la pêche au Niger identifie, pour sa part, un projet, soit celui de la création d'une antenne d'appui à la productivité des plans d'eau clos et semi-clos, d'un coût estimé à 0.3 million de dollars U.S. environ.

4. BESOINS FINANCIERS EXPRIMÉS DANS LES PLANS NATIONAUX ET POUR AUTRES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES

Dans les plans nationaux de développement des pêches du Sénégal, de la Mauritanie, de la Gambie et du Cap-Vert, c'est 190 millions de dollars U.S. qui sont comptabilisés (voir annexe). De cette somme, environ 96 pourcent serviront au développement de la pêche maritime et 4 pourcent à celui de la pêche continentale.

Les infrastructures portuaires et terrestres mobiliseraient environ 55 pourcent des ressources. Dans les priorités budgétaires viennent ensuite le développement de la pêche industrielle avec un peu plus de 27 pourcent des ressources financières et celui de la pêche artisanale avec 8 pourcent. La pêche continentale, nous l'avons dit, recevrait environ 4 pourcent des ressources financières du secteur des pêches. Le projet important dans le domaine de la formation est la création de l'Institut Supérieur des Sciences et Techniques Halieutiques à Nouadhibou.

La Haute-Volta, le Mali et le Niger sans façade océanique, font exclusivement de la pêche continentale. Leurs projets de développement ne sont donc pas orientés vers d'importants développements d'infrastructures portuaires et terrestres et de flottes semi-industrielle et industrielle comme ce peut être le cas pour les pays maritimes du Sahel. La formation des cadres, la mise en place de services de vulgarisation, la prévention des pertes après les captures, le développement de l'aquaculture sont les thèmes prioritaires des pays continentaux. Le manque de spécialistes halieutiques et des moyens de transport insuffisants pour le déplacement du personnel qualifié sur le terrain sont deux éléments qui freinent, d'une part, le développement de programmes de vulgarisation et, d'autre part, les consultations des populations locales afin de répondre à leurs besoins sociaux et techniques. En pêche continentale, formation, recherche, aménagements de plans d'eau et aquaculture, conservation des produits tant à la transformation qu'au stockage et à la distribution sont les divers champs d'action retenus dans les bilans-programmes du secteur de la pêche continentale sahelienne (CILSS - Club du Sahel). Leur réalisation implique des investissements de quelque 19 millions de dollars U.S.

Les besoins financiers ainsi exprimés cristallisent en quelque sorte la volonté des États de promouvoir le développement de leur industrie de la pêche. Ce développement est largement fonction toutefois d'un apport international considérable (environ 90 pourcent) dont les versements dépendront de la compréhension du rôle essentiel que jouent les pêches dans le régime alimentaire et dans le système économique des pays du Sahel.

AGROVET INC.

Marcel Daneau

Économiste

Conseiller en pêches maritimes

ANNEXE

Ressources financières comptabilisées dans les plans nationaux ou pour autres projets de développement des pêches (en millions de dollars U.S.)

	Pêche artisanale	Pêche industrielle	Infrastructures	Pêche (1) continentale	Formation	Autres	Total
Sénégal (Vie Plan)	2,4	21,8	52,4	6,0	1,8	1,6	86,0
Mauritanie (IVe Plan)	5,0	(2)	40,0 (3)	0,7	7,0 (4)	-	52,7
Gambie (IIe Plan)	4,1	19,3	(5)	1,0	-	-	24,4
Cap-Vert (1er Plan)	4,0	10,2	11,7	-	0,9	0,4	27,2
Haute-Volta	-	-	-	2,1	-	-	2,1
Mali	-	-	-	-	9,2	-	9,2
Niger	-	-	-	-	0,3	-	0,3
TOTAL	15,5	51,3	104,1	19,3	9,7 (4)	2,0	201,9

- (1) Aucune pêche continentale au Cap-Vert. Au Sénégal, projets comptabilisés au Plan. En Mauritanie, en Gambie, en Haute-Volta, au Mali et au Niger, coûts des projets suggérés dans les bilans-programmes du secteur de la pêche continentale (C.I.L.S.S. - Club du Sahel).
- (2) L'apport de capitaux des sociétés mixtes dans le développement de la flotte industrielle n'est pas comptabilisé.
- (3) Les investissements escomptés des sociétés mixtes à Nouadhibou ainsi que les investissements requis pour le développement d'un port de pêche à Nouakchott ne sont pas comptabilisés.
- (4) Projet d'investissement de l'Institut de Nouadhibou.
- (5) Les coûts des infrastructures sont inclus dans le développement de la flotte industrielle.
- (6) Les fluctuations de la valeur des devises nationales par rapport au dollar U.S. font varier continuellement la valeur des projets en dollars U.S. Taux de change utilisés, par dollar U.S.: francs FCFA, 345; dalasis, 2,76; ouguiyas, 61,4; escudos, 50,5.

BIBLIOGRAPHIE

- 1- Bilan-programme du secteur des pêches maritimes au Sahel, Situation en Gambie, Club du Sahel, OCDE - CILSS, Sahel D(83) 210, novembre 1983, 36 p.
- 2- Bilan-programme du secteur des pêches maritimes au Sahel, Situation au Cap-Vert, Club du Sahel, OCDE - CILSS, Sahel D(83) 211, novembre 1983, 35 p.
- 3- Bilan-programme du secteur des pêches maritimes au Sahel, Situation en Mauritanie, Club du Sahel, OCDE - CILSS, Sahel D(83) 212, novembre 1983, 37 p.
- 4- Bilan-programme du secteur des pêches maritimes au Sahel, Situation au Sénégal, Club du Sahel, OCDE - CILSS, Sahel D(83) 213, novembre 1983, 42 p.
- 5- Bilan-programme du secteur des pêches maritimes. Document de synthèse, Club du Sahel, OCDE - CILSS, Sahel D(83) 214, novembre 1983, 39 p.
- 6- Haute-Volta, Bilan-programme du secteur Pêche, Club du Sahel, OCDE - CILSS, Sahel D(82) 176, mai 1982, 81 p.
- 7- Mali, Bilan-programme du secteur de la pêche, Club du Sahel, OCDE - CILSS, Sahel D(83) 215, décembre 1981, 80 p.
- 8- Gambie, Bilan-programme du secteur de la pêche continentale, Club du Sahel, OCDE - CILSS, Sahel D(82) 184, octobre 1982, 33 p.
- 9- Niger, Bilan-programme du secteur de la pêche, Club du Sahel, OCDE - CILSS, Sahel D(83) 220, juillet 1983, 67 p.
- 10- Mauritanie, Bilan-programme du secteur pêche continentale, Club du Sahel, OCDE - CILSS, Sahel D(83) 295, mai 1982, 44 p.
- 11- Sénégal, Bilan-programme du secteur pêche continentale, Coopération CILSS - FAO, avril 1982, 137 p.

BIBLIOGRAPHIE
(suite)

- 12- Bilan-programme du secteur de la pêche continentale sahelienne, Document de synthèse, Club du Sahel, OCDE - CILSS, Sahel D(83) 193, juin 1982, 63 p.
- 13- Pêches continentales et aquaculture, Afrique agriculture, no 97, septembre 1983, p. 31-43.
- 14- Nécessité d'une promotion des activités de la pêche dans les pays du Sahel, Club du Sahel, CILSS, Sahel D(80) 76, juin 1980, 44 p.